



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 026-212600886-20241104-DELIB2024_78-DE



Publié sur le site internet le 7 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.78 Séance du 4 novembre 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 4 novembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 29 octobre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN à M. Pascal BERRANGER.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Bertrand BECORPI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Aménagement d'une zone de loisirs - Demande de subvention

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par l'Etat dans le cadre de la DETR / DSIL pour l'année 2025,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des volets territoriaux du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme dans le cadre de son règlement d'aides aux communes drômoises de décembre 2022,

Le projet d'aménagement a pour objectif de créer un cheminement doux reliant trois pôles de vie : les écoles, l'ensemble Charles Bringuier et le vallon du Charlieu avec la création d'un parcours et d'un travail des lisières.

Il consiste à aménager une zone de loisirs accessible au plus grand nombre tout en préservant les qualités du site. Il se composera :

- d'un sentier faisant une boucle grâce à une voire deux passerelles
- d'espaces de jeux
- d'espaces de détente, de contemplation solitaire
- d'espaces de convivialité sur les espaces les plus ouverts

Tout cela en utilisant au maximum les matériaux du site et en privilégiant le bois.

Un projet qui tisse de nouveaux liens :

- Investir l'école dans le projet
- Proposer de nouveaux liens entre habitants
- Proposer de nouveaux liens entre l'espace de nature et les habitants en créant un cheminement doux et en incitant les mobilités actives
- Révéler/préserver les « trésors » du vallon à travers un sentier ludique et pédagogique

Le montant global prévisionnel (MOE + travaux) s'élève à 293 793.50€ HT soit 352 552.20 € TTC.
Le plan de financement est le suivant :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
REGION AURA (fonds LEADER)	FA1-sous-action1.2 : Soutien aux pratiques de mobilités actives en milieu rural	40 000 €	13.6%
DEPARTEMENT DE LA DROME		58 758.70€	20%
DETR		73 448.37€	25%
Sous-total publiques (aides)		172 207.07€	58.6%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	121 586.43€	41.38%
Total prévisionnel € HT		293 793.50€	100%

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024 et suivants.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une zone de loisirs ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ensemble des partenaires cités dans la présente délibération et tout autre financeur potentiel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant les notifications des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

